AVIS D'ELECTION.

CONFORMENT à un writ d'élection, en date du 1 août 1849, et à moi adressé par son Excellence Joseph Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votes dûment qualifiés de la paroisse d'Orléans sont notifiés par la présente qu'une élection aura lieu le lundi 3 novembre prochain, pour nommer les officiers suivants, savoir :

Un gouverneur en remplacement gouverneur, dont le terme de quatre ans expire.

Un trésorier des comptes publics, dont le terme de deux ans.

Un représentant pour le premier district congressionnel, composé des paroisses de Plaquemines, St-Bernard et Jefferson, et partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississippi.

Un représentant pour le second district, composé des paroisses Plaquemines, St-Bernard et partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississippi.

Un représentant à la législature pour la rive droite de la paroisse d'Orléans.

Un pour le premier district, Paroisse d'Orléans

Trois pour le second district. do

Six pour le 3me district. do

Trois pour le 4me district. do

Trois pour le 5me district. do

Deux pour le 6me district. do

Deux pour le 7me district. do

Un pour le 8me district. do

Un greffier pour chacune des cours de district établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un greffier de paix pour le premier et second district.

Un juge de paix pour le troisième district représentant.

Un juge de paix pour le quatrième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquième district représentant.

Un juge de paix pour le sixième district représentant.

Un juge de paix pour le septième district représentant.

Un juge de paix pour le huitième district représentant.

Un juge de paix pour le neuvième district représentant.

Un juge de paix pour le dixième district représentant.

Celui qui est situé entre les rues Felicité et Esplanade, et entre le Fleuve et la Pelouse.

Celui qui est situé entre les rues Felicité et Esplanade, et entre la Pelouse et le Fleuve.

Celui qui est situé entre les rues Felicité et Esplanade, et entre la Pelouse et le Fleuve.

Celui qui est situé entre les rues Felicité et Esplanade, et entre la Pelouse et le Fleuve.

Un juge de paix pour le premier et second district.

Un juge de paix pour le troisième district représentant.

Un juge de paix pour le quatrième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquième district représentant.

Un juge de paix pour le sixième district représentant.

Un juge de paix pour le septième district représentant.

Un juge de paix pour le huitième district représentant.

Un juge de paix pour le neuvième district représentant.

Un juge de paix pour le dixième district représentant.

Un juge de paix pour le onzième district représentant.

Un juge de paix pour le douzième district représentant.

Un juge de paix pour le treizième district représentant.

Un juge de paix pour le quatorzième district représentant.

Un juge de paix pour le quinzième district représentant.

Un juge de paix pour le seizième district représentant.

Un juge de paix pour le dix-septième district représentant.

Un juge de paix pour le dix-huitième district représentant.

Un juge de paix pour le dix-neuvième district représentant.

Un juge de paix pour le vingtième district représentant.

Un juge de paix pour le vingt-unième district représentant.

Un juge de paix pour le vingt-deuxième district représentant.

Un juge de paix pour le vingt-troisième district représentant.

Un juge de paix pour le vingt-quatrième district représentant.

Un juge de paix pour le vingt-cinquième district représentant.

Un juge de paix pour le vingt-sixième district représentant.

Un juge de paix pour le vingt-septième district représentant.

Un juge de paix pour le vingt-huitième district représentant.

Un juge de paix pour le vingt-neuvième district représentant.

Un juge de paix pour le trentième district représentant.

Un juge de paix pour le trente-unième district représentant.

Un juge de paix pour le trente-deuxième district représentant.

Un juge de paix pour le trente-troisième district représentant.

Un juge de paix pour le trente-quatrième district représentant.

Un juge de paix pour le trente-cinquième district représentant.

Un juge de paix pour le trente-sixième district représentant.

Un juge de paix pour le trente-septième district représentant.

Un juge de paix pour le trente-huitième district représentant.

Un juge de paix pour le trente-neuvième district représentant.

Un juge de paix pour le quarantième district représentant.

Un juge de paix pour le quarante-unième district représentant.

Un juge de paix pour le quarante-deuxième district représentant.

Un juge de paix pour le quarante-troisième district représentant.

Un juge de paix pour le quarante-quatrième district représentant.

Un juge de paix pour le quarante-cinquième district représentant.

Un juge de paix pour le quarante-sixième district représentant.

Un juge de paix pour le quarante-septième district représentant.

Un juge de paix pour le quarante-huitième district représentant.

Un juge de paix pour le quarante-neuvième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquantième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquante-unième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquante-deuxième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquante-troisième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquante-quatrième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquante-cinquième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquante-sixième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquante-septième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquante-huitième district représentant.

Un juge de paix pour le cinquante-neuvième district représentant.

Un juge de paix pour le soixantième district représentant.

Un juge de paix pour le soixante-unième district représentant.

Un juge de paix pour le soixante-deuxième district représentant.

Un juge de paix pour le soixante-troisième district représentant.

Un juge de paix pour le soixante-quatrième district représentant.

Un juge de paix pour le soixante-cinquième district représentant.

Un juge de paix pour le soixante-sixième district représentant.

Un juge de paix pour le soixante-septième district représentant.

Un juge de paix pour le soixante-huitième district représentant.

Un juge de paix pour le soixante-neuv